

## **Politique d'utilisation des données relatives aux membres**

### **Approuvée : Juin 2021**

Cette politique fournit des directives aux sections et au bureau national en ce qui concerne l'utilisation des données relatives aux membres.

Les sections et le bureau national du fmi\*igf doivent respecter la Loi canadienne anti-pourriel (LCAP) et la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE).

Le bureau national mettra la base de données des membres du fmi\*igf gratuitement à la disposition des sections. La base de données des membres sera conforme à la LCAP et à la LPRPDE.

La base de données des membres du fmi\*igf permettra :

- aux personnes de choisir d'adhérer à une section ;
- aux personnes de choisir de recevoir par courriel des informations sur les sections et leurs événements ;
- aux sections de gérer les listes des membres dans la base de données. Dans ce cas, le consentement doit avoir été donné. Le consentement peut être exprimé ou implicite. Consultez la partie ci-dessous ou le site <https://crtc.gc.ca/fra/internet/anti.htm> pour obtenir plus d'informations.

# Politique d'utilisation des données relatives aux membres

## Approuvée : Juin 2021



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

LOI CANADIENNE ANTI-POURRIEL (LCAP)

### Consentement exprès vs consentement tacite

#### CE QU'IL FAUT SAVOIR AVANT D'ENVOYER UN MESSAGE ÉLECTRONIQUE COMMERCIAL

##### CONSENTEMENT TACITE

###### Relations d'affaires en cours

Le destinataire a, auprès de vous, effectué un achat ou une location d'un bien, service, terrain ou intérêt foncier, conclu un contrat écrit ou accepté une possibilité d'affaires, d'investissement ou de jeu, ou s'en est informé.

###### Relations privées en cours

Vous êtes un organisme de bienfaisance enregistré, un parti politique ou un candidat, et le destinataire vous a offert un cadeau ou un don ou a effectué un travail pour vous à titre de bénévole.

Vous êtes un club, une association ou un organisme bénévole, et le destinataire est l'un de vos membres.

###### L'adresse courriel du destinataire a été publiée bien en vue ou vous a été communiquée

L'adresse a été divulguée sans aucune restriction et votre message a un lien avec les attributions du destinataire, avec son entreprise commerciale ou avec ses fonctions au sein d'une telle entreprise.



##### CONSERVEZ LES REGISTRES

Conservez les registres indiquant comment vous avez obtenu le consentement tacite ou exprès, puisque dans les deux cas, **le fardeau de la preuve** vous incombe.



Des conditions particulières s'appliquent. Reportez-vous à la Loi et à ses règlements.

##### CONSENTEMENT EXPRÈS

###### Consentement valide donné par écrit ou de vive voix

Le destinataire vous a donné une indication positive ou explicite de son consentement à recevoir des messages électroniques commerciaux.

Votre demande de consentement énonce clairement et simplement les renseignements prescrits.



###### Le consentement exprès n'est pas limité dans le temps

À moins que le destinataire ne retire son consentement.

###### Le consentement tacite est généralement limité dans le temps

Il est généralement valide pendant les deux ans suivant l'évènement qui a engendré la relation (par exemple, l'achat d'un bien). Dans le cas des abonnements ou des adhésions, la période commence le jour où se termine la relation.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA LCAP, VEUILLEZ CONSULTER LE SITE WEB [WWW.CRTC.GC.CA/ANTIPOURRIEL](http://WWW.CRTC.GC.CA/ANTIPOURRIEL)

Canada

## **Politique d'utilisation des données relatives aux membres**

### **Approuvée : Juin 2021**

Les personnes doivent avoir la possibilité de refuser de recevoir d'autres communications du fmi\*igf.

Le fmi\*igf s'engage à protéger les renseignements personnels de ses participants, ses membres, ses commanditaires, ses employés, ses bénévoles et tout autre intervenant. Les renseignements personnels sont recueillis et utilisés au cours de ses opérations normales. Les personnes auprès desquelles ces informations sont recueillies s'attendent à ce qu'elles soient protégées, à ce que toute divulgation de ces informations soit soumise à leur consentement, à ce qu'elles soient exactes et complètes et à ce qu'elles puissent être consultées sur demande.

Les renseignements personnels sont nécessaires pour atteindre les objectifs fixés. Les informations recueillies peuvent inclure, sans s'y limiter, le nom d'une personne, ses coordonnées, l'historique de son adhésion et de ses inscriptions aux événements, ainsi que ses données de carte de crédit.

Les renseignements fournis au moment de l'inscription à des événements de perfectionnement professionnel du fmi\*igf sont utilisés pour s'assurer que le nom de la personne inscrite figure sur la liste de participants pour qu'elle puisse accéder à l'événement. Ces informations sont également utilisées pour la facturation et afin de communiquer avec les participants par courrier, par téléphone ou par courriel. Plus précisément, les renseignements personnels sont recueillis pour :

- \* envoyer des messages (par la poste ou par voie électronique) ou appeler les participants et les membres pour les informer des événements à venir, des opportunités de bénévolat et des élections du conseil national, ainsi que pour les inviter à s'inscrire aux événements.

Le fmi\*igf ne vend pas, ne prête pas, ne partage pas, n'échange pas et ne loue pas de renseignements personnels à des tiers. Les renseignements personnels ne sont pas utilisés pour le marketing ou à d'autres fins.

Le site Web du fmi\*igf peut contenir des liens vers d'autres sites Web de tiers, comme ceux des commanditaires et des exposants. Les exploitants de ces sites Web peuvent aussi recueillir des renseignements personnels (y compris des informations générées grâce à l'utilisation de témoins) lorsque les utilisateurs arrivent sur leur site. Le fmi\*igf n'est pas responsable de la façon dont ces tiers recueillent, utilisent ou divulguent les renseignements personnels. Il est donc important que les utilisateurs se familiarisent avec les politiques de protection de la vie privée de ces sites avant de leur fournir des renseignements personnels.

L'historique des inscriptions aux événements est conservé dans le système d'inscription du fmi\*igf et des dossiers papier. Les informations en format électronique ou sur papier sont sous surveillance ou sont protégées dans une zone d'accès fermé ou restreint en tout temps. Des mots de passe sont utilisés sur les ordinateurs et seul le personnel autorisé du fmi\*igf peut avoir

## **Politique d'utilisation des données relatives aux membres**

### **Approuvée : Juin 2021**

accès à ces informations. Les transactions financières sont conservées dans un stockage sécurisé pendant le minimum de temps requis par la loi et sont ensuite détruites. Les renseignements personnels sont gardés uniquement pendant la durée nécessaire. Les fichiers papier contenant des informations personnelles sont déchiquetés. Les informations électroniques sont supprimées et, lorsque le matériel informatique est jeté, le disque dur est physiquement détruit.

Cette politique est adoptée en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques.

Toutes les sections doivent s'assurer de suivre ces directives, que la base de données des membres du fmi\*igf soit utilisée ou non. La base de données des membres du fmi\*igf est tenue à jour et est conforme à toutes les lois pertinentes.